



Garde alternee des enfants et demenagement

Par Visiteur

Comment dois-je procéder ,quelle stratégie adopter?

le 21 décembre 2009 la garde alternée a été décidée pour notre enfant de 3 ans. La maman ne le voulait pas et a fourni des témoignages diffamatoires et mensongers a mon égard(sa famille, des amis de sa famille habitant a a 80km de nous) tout en me proposant tous les mercredis et un we sur deux. J ai fourni mes témoignages ne faisant pas parler ma famille mais notre entourage , ne disant pas de mal de mon ex épouse mais parlant uniquement du lien unissant mon bébé et moi.La juge a vu la vérité.

La maman voulait la garde pour avoir sa liberté de mouvement et aller habiter près de chez ses parents à 80 km. Elle a nié cela devant le juge et a dit qu'elle ne désirait pas éloigner notre enfant de son père dans l'avenir.

Elle a fait appel et elle m'annonce qu'elle désire déménager à la prochaine rentrée . Nous sommes enseignant tous les deux,travaillons et habitons à 5 minutes l un de l autre.Notre enfant est scolarisé en maternelle dans son école.Donc même lorsque c'est ma semaine elle le voit et cela ne me dérange pas.Je suis enseignant en collège.J'ai plein de temps pour mon fils.

Elle a participé au mouvement pour sa mutation mais je ne sais pas exactement ou (entre 60 et 80km de chez moi). Elle me propose la même chose qu'au premier jugement mais avec trois semaines de vacances scolaires en plus. J ai refusé. Elle me propose la garde alternée près de l endroit ou elle va habiter, je vais refuser(je ne veux pas être tributaire de ses futurs déplacements)

Le petit vit bien la garde alternée.

Elle justifie son déménagement par le fait qu'elle veut se rapprocher de sa famille et que lorsque nous étions marié, nous parlions de déménager près de chez ses parents. Mais c'était au début de notre mariage et nous avons fait depuis des démarches pour acheter une maison. De plus vu tout ce que mon ex belle famille a écrit ou fait écrire sur moi lors du premier jugement,j ai peur que la relation entre mon fils et moi soit affecté par la mauvaise influence qu'ils pourraient avoir sur lui.

Voila un extrait de l acte du premier jugement:

Les attestations ds collègues et amis du père démontrent que celui-ci n'a pas démérite .

La relation père/enfant comme celle mère/enfant sont privilégiées.

Au vu de la proximité des domiciles rendant possible une telle mesure de la disponibilité des parents et de l age de l'enfant il est de l'intérêt de l'enfant d'ordonner la résidence alternée.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Comment dois-je procéder ,quelle stratégie adopter?

Si vous n'êtes pas d'accord avec le déménagement de la mère de votre enfant vous en avez parfaitement le droit.

Faites valoir le fait que la garde alternée satisfait pleinement votre fil.

Le souci majeur je ne vous le cache pas et que bien que le motif véritable soit occulté (à savoir qu'elle souhaite se rapprocher de ses parents), elle en a un légitime sa mutation professionnelle.

Vous pouvez bien évidemment arguer du fait que cette mutation est voulue et non subie.

Quant aux témoignages: ceux de l'entourage proche, autrement dit vos beaux parents et la famille, le juge n'en tiendra pas compte puisque bien évidemment ils sont considérés comme non impartiaux.

Si vous n'arrivez pas à trouver un arrangement, vous pouvez si vous le désirez demander la garde principale de votre fils.

Bien cordialement